

# Règlement de Villeveque-Danse

## **La danse pour un meilleur développement physique et intellectuel, émotionnel et relationnel.**

La pratique de la danse permet d'augmenter la souplesse des enfants, leur amplitude articulaire, leur tonus musculaire et leur endurance, ainsi elle permet d'élargir leurs capacités motrices. Les mouvements répétitifs impliqués améliorent également leur posture, leur sens de l'équilibre. Cette activité physique aide les enfants à diminuer leur stress et à se sentir détendus, à devenir à l'aise dans leur corps et ainsi à prendre confiance en eux.

En plus d'être une activité physique et artistique, la danse est une activité sociale. Les cours de danse sont ludiques et permettent de rencontrer de nouveaux amis. Les chorégraphies de groupe favorisent le travail en équipe, l'autodiscipline, la confiance et la coopération. La danse stimule l'imagination, la créativité et encourage l'expression en la partageant avec les autres.

Nous sommes heureux de proposer cette discipline sur notre commune et souhaitons que celle-ci s'exerce dans de bonnes conditions. Aussi nous rappelons quelques principes pour le bon déroulement de cette pratique :

- Un engagement à participer régulièrement aux cours. La participation au gala implique la présence aux deux représentations vendredi et samedi et une participation régulière aux répétitions du gala.
- Un respect scrupuleux des horaires pour l'enchaînement des cours
- Un respect des professeurs et danseuses
- Une tenue adaptée, simple est nécessaire pour tous les cours. Se renseigner auprès du Professeur si besoin. Les adhérents doivent respecter les règles d'hygiène : corporelle, vestimentaire, de propreté pour le confort du groupe.
- Le respect des locaux : vestiaires et salle de danse (L'association décline toute responsabilité en ce qui concerne les vols, dégradations des effets personnels)
- Les enfants restent sous l'entière responsabilité des parents en dehors des heures de cours. Il est demandé aux parents d'attendre, dans le hall, la fin du cours afin de respecter le bon déroulement de celui-ci.

## **Vie de l'association**

Les cours et horaires proposés sont susceptibles d'être modifiés en fonction du nombre d'inscriptions, le choix des cours est en fonction de l'année de naissance. Un référent pour chaque discipline, membre du bureau, vous sera transmis en début de saison dans le but de faciliter les échanges sur le fonctionnement des cours. Dans la mesure du possible, les absences des professeurs vous seront communiquées par sms. En cas d'absence prolongée du professeur de danse, l'Association essaiera de maintenir les cours, et se réserve le droit de modifier les horaires des cours en fonction des disponibilités du Professeur remplaçant.

Les informations relatives à la vie de l'association seront désormais transmises par mail, visibles sur le site web, la page Instagram et la page facebook.

Le bureau